



PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Norbert FLACONECHE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

Absents excusés : Vincent LAGARRIGUE et Sophie WALTER ont donné pouvoir à Catherine MORIN.

En visioconférence : Laurence MARY, Gyl CRAYSSAC

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 juillet 2021:

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération : désignation du bureau de vote

Cette délibération est supprimée de l'ordre du jour, l'arrêté préfectoral listant les bureaux de vote pour 2021 étant paru le 27/08/21 et fixant le bureau pour Lugagnac en Mairie.

III. Informations et discussion :

III-1 – Cimetière du Cayrou : point financier

Le Maire, François REYMANN, informe le Conseil Municipal :

- de la mise en paiement du solde de la facture émise par Monsieur François FRAYSSE, sur la base de son devis initial de 47 779,20, devis qui a servi pour obtenir une subvention de la DETR de 9 056€,
- de la présentation par Monsieur FRAYSSE, par courrier, d'un complément de facturation s'élevant à 20 260€ TTC. Monsieur FRAYSSE motive sa demande par des surcoûts liés à la rehausse d'un mur en pierres. Le niveau de rehausse a été déterminé par l'entrepreneur à sa seule initiative, sans que soit évoqué lors du déroulement des travaux une facturation supplémentaire et sans faire l'objet d'un devis complémentaire.

La demande de Monsieur FRAYSSE a posteriori est en principe irrecevable. Le Maire, François REYMANN, propose au Conseil Municipal d'organiser une rencontre entre des membres du Conseil de la précédente mandature, qui a validé le devis initial et des élus du Conseil actuel, afin de traiter cette demande dans les meilleurs délais. Cette question sera ré-évoquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

III-2 – Vente des granges de Monsieur SCHIECHEL

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur SCHIECHEL, qui est désireux de vendre les granges dont il est propriétaire à Lugagnac, sur la route du Barry, et précise le souhait du vendeur de voir ce bien acquis par la commune.

Le prix de vente a été estimé par un notaire et un agent immobilier et serait de l'ordre de 75 à 80 K€. Monsieur SHIECHEL se dit prêt à laisser au Conseil Municipal un délai de réflexion suffisant pour élaborer un projet bénéfique pour le village.

Les membres du Conseil Municipal ont marqué un intérêt de principe pour cette proposition et ont émis différentes suggestions qui vont dans les prochaines semaines faire l'objet d'une première étude de faisabilité.

III-3 – Enfouissement des réseaux

Le Maire informe le Conseil Municipal de ses contacts avec deux établissements bancaires supplémentaires. Il est en attente du chiffrage des propositions de prêts.

III-4 – Reprise du service ADS (Autorisation des Droits du Sol)

Suite à la fermeture de ce service au sein de la DDT, une délibération avait été prise lors du précédent Conseil Municipal, confiant à la CCPLL l'étude des différentes alternatives existantes à la fermeture de ce service et lui demandant de proposer rapidement un calendrier de mise en place aux communes afin d'assurer la continuité de ce service public dès le 01 janvier 2022.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau Communautaire a voté le 2 septembre pour la création d'un service ADS à la CCPLL, dans l'attente du vote formel du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2021. Une mutualisation de ce service avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc est envisagée.

Le fonctionnement de ce service aura un coût pour les communes qui se traduira par une adhésion annuelle fixe, à laquelle s'ajouteront une part variable en fonction du nombre d'habitants de chaque village adhérent et une facturation au dossier. Le service restera gratuit pour les usagers.

III-5 – Interdictions de stationnement

- le marquage au sol place de la Mairie a été effacé. Malgré cette mesure, le stationnement persiste sur l'ancien emplacement. Le Maire envisage qu'un panneau d'interdiction de stationner soit ajouté sous le panneau passage protégé et qu'un arrêté de police soit pris. La proposition est soutenue à l'unanimité.
- La réflexion sur le renforcement de la sécurité routière dans le village reprendra lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Un apport d'expertise du SDAIL est envisagé.

III-6 – Compte rendu de la visite du Secrétaire Général de la Préfecture

Monsieur Nicolas REGNY, Secrétaire Général de la Préfecture et Sous-Préfet d'Arrondissement de Cahors est venu à Lugagnac le 23 août. Le Maire l'a accompagné dans une visite détaillée de différents sites du village.

IV- Questions diverses

IV-1 – Facture EDF : la première facture reçue après le changement de compteur électrique, fait apparaître un montant disproportionné par rapport à la consommation habituelle de la Mairie. Le Maire informe le Conseil qu'il a fait appel auprès du Directeur Général d'ENEDIS pour la révision de la facture.

IV-2 – Examen de la nécessité d'une borne d'incendie aux Serres : ce point fait suite à la visite du Secrétaire Général de la Préfecture qui a suggéré d'étudier le bien-fondé d'une borne dans ce quartier. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le SDIS, le SESEL et la SAUR en vue de recueillir leurs avis d'experts.

IV-3 – Demande de prêt de l'épareuse de Lugagnac par la municipalité de Limogne : après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande en raison de la vétusté du matériel qui nécessite un entretien très attentif et un emploi mesuré afin de le préserver.

IV-4 – Opération Le jour de la nuit du 09 octobre : après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas mener en 2021 d'action spécifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **1^{er} octobre 2021** à 18h00 en Mairie.